

L'Association suisse des AOP-IGP a bien résisté aux turbulences de 2025

Les filières AOP-IGP ont, dans l'ensemble, bien tenu le coup en 2025 sur les marchés en atteignant une production totale de 66'520 t, soit 0,9% de plus qu'en 2024. Ce résultat fait suite à l'augmentation de 0.7% enregistrée en 2024.

Par groupe de spécialités, les fromages ont vu leurs quantités de production augmenter de 1,3%, ceci malgré la cherté du franc suisse et les nouvelles taxes d'importation prélevées par les Etats-Unis, qui ont clairement freiné l'exportation des fromages AOP suisses. Les spécialités carnées ont diminué de 1,1%, alors que les autres catégories AOP-IGP ont augmenté de 2,0%.

Sur le plan de la politique internationale, l'Association suisse des AOP-IGP a pris officiellement position en faveur des Accords bilatéraux III entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Le point-clé est que sans nouveaux accords, la voie bilatérale va s'éroder, ce qui n'est pas dans l'intérêt des AOP-IGP qui s'exportent à près de 50%, en grande majorité dans l'UE. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre la Suisse et les pays du Mercosur, l'Association suisse des AOP-IGP s'est fortement engagée en faveur d'une protection maximale des AOP-IGP. Une liste d'indications géographiques a ainsi été échangée entre les deux parties, contenant 110 dénominations suisses, dont les deux appellations sensibles « Gruyère » et « Sbrinz ».

Avec sa campagne « no safe level », l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Europe prône une politique de plus en plus restrictive en matière d'alcool. Les produits d'agrément tels que le vin, la bière et les spiritueux sont de plus en plus stigmatisés. L'Association suisse des AOP-IGP s'est ainsi associée à l'initiative « Gaudium Suisse – le plaisir du goût responsable » afin de défendre le plaisir du goût raffiné et la convivialité en misant sur la responsabilité individuelle plutôt que la mise sous tutelle.

La nouvelle campagne 2025-2029 de promotion des AOP-IGP a convaincu les consommateurs, si on se réfère aux tests publicitaires effectués après les vagues de diffusion au printemps et en automne 2025. Les retours des filières lors des séances-bilan ont également confirmé le choix des vecteurs de communication, en particulier la TV et le slogan « L'appel du goût ». Ces derniers, soutenus par le visuel symbolique de l'entonnoir à lait comme porte-voix traditionnel, ont contribué aux bons résultats obtenus en termes d'audience, d'adhésion et d'adéquation avec les valeurs AOP-IGP que sont l'origine suisse, l'authenticité et la tradition.

Au niveau de la gouvernance de l'Association, un changement d'importance a eu lieu avec la démission du Président Benedikt Würth, en poste depuis six ans. C'est sa collègue au Conseil des Etats Isabelle Chassot, provenant du canton de Fribourg, qui a été élue à l'unanimité pour le remplacer.

Informations sur les AOP-IGP : www.aop-igp.ch, www.facebook.com/aopigp
www.instagram.ch/aopigp

Contacts :

Alain Farine, directeur - alain.farine@aop-igp.ch

Benedikt Würth, président sortant – benedikt.wuerth@parl.ch

Isabelle Chassot, nouvelle présidente – isabelle.chassot@parl.ch

Définition des AOP-IGP

Les Appellations d'origine protégées (AOP) et les Indications géographiques protégées (IGP) sont des spécialités suisses de qualité qui présentent un fort lien avec leur région d'origine et qui sont élaborées depuis des générations avec passion par des fromagers, bouchers, boulangers ou encore distillateurs. Dans le cas des AOP, toutes les étapes de production, de la matière première à l'élaboration du produit fini, ont lieu dans la région définie. En ce qui concerne les IGP, une étape au moins de ce processus doit être effectuée dans la zone d'origine.

AOP – Spécialités avec garantie d'origine

Aujourd'hui, 25 produits suisses sont inscrits comme AOP dans le registre fédéral des AOP-IGP :

Abricotine AOP, Berner Alpkäse AOP et Berner Hobelkäse AOP, Bloder-Sauerkäse AOP, Boutefas AOP, Cardon épineux genevois AOP, Cuchaule AOP, Damassine AOP, Eau-de-vie de poire du Valais AOP, Emmentaler AOP, Formaggio d'Alpe Ticinese AOP, Glarner Alpkäse AOP, Gruyère AOP, Huile de noix vaudoise AOP, Jambon de la Borne AOP, L'Etivaz AOP, Munder Safran AOP, Pain de seigle valaisan AOP, Poire à Botzi AOP, Raclette du Valais AOP, Rheintaler Ribelmais AOP, Sbrinz AOP, Tête de Moine AOP, Vacherin Fribourgeois AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, Zuger Kirsch et Rigi Kirsch AOP.

IGP – Spécialités de tradition

Seize spécialités suisses sont inscrites aujourd'hui comme IGP dans le registre fédéral des AOP-IGP :

Appenzeller Mostbröckli IGP, Appenzeller Pantli IGP, Appenzeller Siedwurst IGP, Berner Zungenwurst IGP, Bündnerfleisch IGP, Glarner Kalberwurst IGP, Jambon cru du Valais IGP, Lard sec du Valais IGP, Longeole IGP, Saucisse d'Ajoie IGP, Saucisse aux choux vaudoise IGP, Saucisson neuchâtelois IGP / Saucisse neuchâteloise IGP, Saucisson vaudois IGP, St. Galler Kalbsbratwurst IGP, Viande séchée du Valais IGP, Zuger Kirschtorte IGP.